



# Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marc FERLAT, Maire.

**Membres présents :** Mesdames Caroline BURTIN, Michèle-Catherine ROCHE, Estelle ROSE, Cendrine RUBIO  
Messieurs Denis ACHER, Sébastien CAZALIS, Jacques COULON, Marc FERLAT, Jean-Michel ROQUE,

**Pouvoirs :** Lise ANDRIEU-CAILLOT à Sébastien CAZALIS  
Roxane CAZALIS à Michèle-Catherine ROCHE

**Absents excusés :**

**A été nommé secrétaire :** Michèle-Catherine ROCHE

Monsieur Marc FERLAT, Maire ouvre la séance à 18 h 30 et constate que le quorum est atteint.

Demande de scrutin particulier : Non

Approbation du procès-verbal du 02 avril 2026

Monsieur Marc FERLAT demande s'il y a des observations à porter sur les procès-verbaux des conseils municipaux des 02 avril 2026.

Mme C. RUBIO demande que soit ajouté son nom à la mention de son abstention et que soit ajouté la réponse faite par M. J.M. ROQUE sur sa demande concernant les barrières de sécurité.

Les corrections apportées et le PV renvoyé aux élus, ce dernier est adopté à l'unanimité.

## Ordre du jour :

2026D023	Vote des taux des taxes locales 2026
2026D024	Vote du budget principal de la Commune M57/2026
2026D025	Vote du budget du service assainissement M49/2026

## 2026D023 - Objet : Vote des taux des taxes locales 2026

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.67 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.90 %
- Taxe d'habitation : 7.82 %

Monsieur le Maire propose le maintien de ces taux pour l'année 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'état n°1259 COM portant notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026,

Considérant les bases prévisionnelles et les produits attendus pour 2026 de la taxe du foncier non bâti, de la taxe du foncier bâti, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,  
 Considérant les besoins et le budget prévisionnel de la Commune d'Orthoux-Sérignac-Quilhan,  
 Ayant entendu son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

FIXE les taux des taxes fiscales pour l'année 2026, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.67 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.90 %
- Taxe d'habitation : 7.82 %

**2026D024 - Objet : Vote du budget principal de la Commune M57/2026**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les conditions de la préparation du budget général 2026 et propose que celui-ci soit voté par chapitre.

Monsieur le Maire détaille alors les montants des dépenses et recettes pour chaque section, dont la balance tant en dépenses qu'en recettes s'établit comme indiqué ci-dessous :

*Mme RUBIO s'interroge sur la forte augmentation de la participation de la commune au SDIS.*

*J.M. ROQUE explique que la clé de répartition a été modifiée, les communes doivent s'attendre à une augmentation pour les prochaines années.*

*Chapitre 65 : Mme RUBIO interroge sur l'augmentation des indemnités aux élus. J.M. ROQUE explique n'avoir perçu qu'une partie infime de son indemnité lors de son mandat. L'indemnité aux élus est plafonnée à 27 000.00 €.*

*Concernant les charges de personnel, Mme RUBIO est étonnée de voir une diminution des prévisions 2026 par rapport aux prévisions 2025. J.M. ROQUE lui répond que les chiffres ont été ajustés pour être au plus près de la réalité.*

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant €</b>	<b>Vote</b>
011	Charges à caractère général	109 880.00	Adopté à l'unanimité
012	Charges de personnel et frais assimilés	112 000.00	Adopté à l'unanimité
014	Atténuations de produits	2217.50	Adopté à l'unanimité
65	Autres charges de gestion courante	118 960.00	Adopté à l'unanimité
66	Charges financières	2840.00	Adopté à l'unanimité
023	Virement à la section d'investissement	169 307.07	10 voix pour et 1 abst (C. RUBIO)
<b>TOTAL</b>		<b>515 204.57</b>	

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant €</b>	<b>Vote</b>
70	Produits des services, du domaine...	1620.00	Adopté à l'unanimité
73	Impôts et taxes	39 000.00	Adopté à l'unanimité
731	Impositions directes	141 000.00	Adopté à l'unanimité
74	Dotations et participations	108 193.00	Adopté à l'unanimité
75	Autres produits de gestion courante	23 500.00	Adopté à l'unanimité
77	Produits exceptionnels	1 000.00	Adopté à l'unanimité
R002	RESULTAT REPORTE	200 891.57	Adopté à l'unanimité
<b>TOTAL</b>		<b>515 204.57</b>	

*Mme RUBIO souhaiterait avoir le détail concernant les travaux de voirie, chemin du Bragalou et fontaine de Pradel, savoir si d'autres travaux sont prévus et si des consultations ont été lancées pour des travaux dans le Hameau de Rauret. Elle demande également si des travaux sur les bâtiments communaux sont envisagées. Les élus répondent que des travaux sont prévus dans la salle polyvalente (rénovation énergétique) mais pas dans les logements communaux (entretien courant uniquement).*

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	Montant €	Vote
21	Immobilisations corporelles	149 614.07	Adopté à l'unanimité
16	Emprunts et dettes assimilées	37 693.00	Adopté à l'unanimité
D001	RESULTAT REPORTE	133 857.52	Adopté à l'unanimité
<b>TOTAL</b>		<b>321 164.59</b>	

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	Montant €	Vote
16	Dépôts et cautionnement reçus	2000.00	Adopté à l'unanimité
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	133 857.52	Adopté à l'unanimité
13	Subventions d'investissement		Adopté à l'unanimité
021	Virement de la section de fonctionnement	<b>169 307.07</b>	Adopté à l'unanimité
<b>TOTAL</b>		<b>321 164.59</b>	

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1, L. 2311-1 à L. 2343-2,

Vu la commission finances de la commune en date du 05 avril 2026,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982),

Considérant le résultat d'exécution du budget 2025 et l'affectation des résultats 2026 du budget principal en date du 12 mars 2026,

Considérant les produits attendus du FNB, du FB,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

#### PROCEDE au vote par chapitre

**ARRETE, le budget principal de la commune M57/2026 comme détaillé ci-dessus**

#### 2026D024 - Objet : Vote du budget du service assainissement M49/2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les conditions de la préparation du budget M49 2026 et propose que celui-ci soit voté par chapitre.

Monsieur le Maire détaille alors les montants des dépenses et recettes pour chaque section, dont la balance tant en dépenses qu'en recettes s'établit comme indiqué ci-dessous :

*Mme RUBIO s'inquiète de la sous-estimation des charges.*

*M. le Maire et J.M. ROQUE déplore que les nombreuses questions de Mme RUBIO perturbent la réunion et qu'elles auraient pu être posées après l'envoi des documents (12 jours avant et lors de la réunion de travail de la commission finances).*

*Mme RUBIO n'est pas d'accord, ses questions sont légitimes, elle se sent menacée car elle pose des questions sur le budget qui n'est pas sincère, d'après elle.*

*Le Maire demande à Mme RUBIO de se calmer sinon il sera obligé de lui demander de sortir.*

DEPENSES D'EXPLOITATION			
Chapitre	Libellé	Montant €	Vote
011	Charges à caractère général	11 032.81	10 pour et 1 contre (C. RUBIO)
66	Charges financières	5 706.66	10 pour et 1 contre (C. RUBIO)
67	Charges exceptionnelles	1 000.00	10 pour et 1 contre (C. RUBIO)
042	Dotations aux amortissements	59 300.46	10 pour et 1 contre (C. RUBIO)
<b>TOTAL</b>		<b>77 039.93</b>	

Mme RUBIO demande si la DGFIP a donné son accord pour le virement du budget M57 au budget M49, le Maire lui assure que cette question sera étudiée si les besoins en recettes de fonctionnement l'imposent.

RECETTES D'EXPLOITATION			
Chapitre	Libellé	Montant €	Vote
R002	RESULTAT REPORTE	3 662.80	Adopté à l'unanimité
70	Produits des services, du domaine...	42 000.00	10 pour et 1 contre (C. RUBIO)
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	31 377.13	10 pour et 1 contre (C. RUBIO)
<b>TOTAL</b>		<b>77 039.93</b>	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	Montant €	Vote
20	Immobilisations incorporelles	30 000.00	10 pour et 1 contre (C. RUBIO)
21	Immobilisations corporelles	320 193.05	10 pour et 1 contre (C. RUBIO)
16	Emprunts et dettes assimilées	8 634.65	10 pour et 1 contre (C. RUBIO)
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	31 377.13	10 pour et 1 contre (C. RUBIO)
<b>TOTAL</b>		<b>390 194.83</b>	

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	Montant €	Vote
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	59 300.46	10 pour et 1 contre (C. RUBIO)
R001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	330 894.37	Adopté à l'unanimité
<b>TOTAL</b>		<b>390 194.83</b>	

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1, L. 2311-1 à L. 2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982),

Considérant le résultat d'exécution du budget 2025 et l'affectation des résultats 2026 du budget du service assainissement en date du 12 mars 2026,

Vu la commission finances de la commune en date du 05 avril 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**PROCEDE au vote par chapitre**

**ARRETE, le budget 2026 du service assainissement exposé ci-dessus.**

#### QUESTIONS DIVERSES

- Commissions thématiques de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol : Jean-Michel ROQUE présente les 14 commissions. Le Maire demande aux élus de réfléchir sur leur souhait de positionnement afin que soit voté ce tableau lors du prochain conseil municipal.
- Sébastien CAZALIS présente le travail réalisé avec la commission « Associations ». Un compte-rendu de la réunion des associations en date du 10 avril 2026 a été adressé aux différentes associations.
- Le Maire rappelle la cérémonie commémorative du 8 mai ainsi que la soirée du 14 juillet qui aura lieu le 10 juillet 2026 dans le hameau de Quilhan.
- En raison de la préparation des élections sénatoriales, le prochain conseil municipal se tiendra le 05 juin 2026 à 18h30.

- Sébastien CAZALIS propose une soirée « Fête de la musique », le samedi 20 juin, soirée conviviale avec scène ouverte aux artistes de la commune, lieu à définir. Les membres du conseil y réfléchissent mais estiment qu'il y a beaucoup de manifestations organisées sur la même période et le Maire propose de voir avec les associations.
- Estelle ROSE propose aux membres du conseil et notamment à Mme RUBIO une méthodologie de travail en amont des réunions du CM afin de mieux répondre aux questions qui peuvent se poser. Dans le but d'optimiser le temps et de se concentrer sur l'essentiel lors des séances du conseil, il serait souhaitable de bien vouloir transmettre les différentes remarques en amont par courriel au secrétariat.
- Caroline BURTIN signale qu'afin de prévenir les habitants sur l'éclipse solaire du 12 août prochain, il faut communiquer sur la nécessité de protéger ses yeux par le port de lunettes adaptées. Le Maire demande qu'une communication communale soit faite.
- Denis ACHER rappelle l'action prochaine des Victors Nettoyeurs le 30 mai 2026 au matin. Toute aide sera la bienvenue.
- Le Maire propose d'envoyer un courrier à Mme COURTAULT concernant les végétaux qui gênent la visibilité au carrefour des Chemins des Mazes et de Bragassargues.
- Le Maire propose d'interpeller M. Lionel JEAN, Vice-Président de la CCPC, sur le problème des plastiques agricoles.
- Mme Sophie SEBAN demande la pose d'une seconde boîte siphonide. Une demande officielle doit être déposée à la Mairie.
- Il est fait état du dysfonctionnement de l'évacuation des eaux usées chez M. FLORAC (rue des Escaliers). L'installation étant dans le privé, il convient de voir avec le pétitionnaire pour la remise en état rapidement.

**La séance est levée à 20h13**

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
	

